

L'an deux mil dix-huit et le vingt sept juillet à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, MARTHOUD, HOTTE, GIROD.
Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, PERRAUD, CROZY, SARETTA, BERTRAND.

Excusés : Madame LEGAUT qui a donné pouvoir à Madame GIROD, Madame VIGNE et Messieurs PRAVAZ et GARCIA

Secrétaire de séance : Monsieur PERRAUD Laurent

DELIBERATIONS

1. Délibération n°22-2018 : Marché prestataire fourniture repas cantine

Le Maire rappelle que 5 communes du canton et le SIVU du Flon ont constitué par convention un groupement de commande pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires respectifs de ces entités. La société LEZTROY SAVOY a été retenue par la commission d'ouverture des plis constituée par le groupement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement entre la commune et la société LEZTROY SAVOY concernant la fourniture de repas en liaison froide de notre restaurant scolaire.

.....

2. Délibération n°23-2018 : Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et le service d'assainissement collectif.

Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

VALIDE à l'unanimité les rapports annuels 2017 suivants :

- Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Sur le service d'assainissement collectif, conformément à l'arrêté et au décret 2007-675 du 02/05/2007 et à la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

.....

3. Délibération n°24-2018 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des pièces irrécouvrables de :

- Monsieur LEROUX et Mme DUBUT, créance d'un montant de 56.64 € datant de l'année 2011
- Monsieur BERDINI Jean-Louis, créance d'un montant de 39.70 € datant de l'année 2012
- Madame SUEUR Isabelle, créance d'un montant de 70.17 € datant des années 2015 et 2016.
- La SARL MONTREAL, créance d'un montant de 26.40 € datant de l'année 2016

Après de multiples démarches, toutes infructueuses, le comptable du Trésor demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de 192.91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances citées ci-dessus pour un montant de 192.91 €.

.....

4. Délibération n°25-2018 : Travaux EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la l'appel à la concurrence des travaux concernant l'Eglise les lots ont été attribués comme suit :

- Lot n°1-maçonnerie à l'entreprise MOLLARDELTOUR pour un montant de 10 720.32 € TTC
- Lot n°2-paratonnerre à l'entreprise INDELEC pour un montant de 10 192.80 € TTC
- Lot n°3- charpente-couverture-zinguerie-menuiseries à l'entreprise BELLEMIN pour un montant de 136 105.68 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les marchés et toutes pièces à intervenir concernant ces travaux.

.....

5. Délibération n°26-2018 : Travaux sécurisation RD921 C, création parking et enfouissement des réseaux sur la RD 914 A

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la l'appel à la concurrence des travaux concernant l'aménagement de sécurité sur la RD921C, création du parking de la mairie, d'un cheminement piéton et enfouissement des réseaux sur la RD 914 A, le lot a été attribué à :

- EIFFAGE ROUTE /FONTAINE TP/PORCHERON pour un montant de 270 399.48 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir concernant ces travaux.

.....

6. Délibération n°27-2018 : Créations et suppressions de postes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour plusieurs raisons :

- Passage de la semaine scolaire à 4 jours
- Suppression d'une classe
- Départ à la retraite d'une ATSEM

La commission du personnel communal a dû travailler sur la nouvelle organisation des postes et a soumis cette dernière au comité technique du centre de gestion de la Savoie.

Suite à l'AVIS FAVORABLE à la fois des représentants de collectivités et de celui du personnel du comité technique du centre de la gestion de la Savoie :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide à compter du 01 octobre 2018 :

1. La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (24,16 heures annualisées/semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (28,06 heures annualisées/semaine) ;
2. La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ième} classe à temps non complet (31 heures annualisées/semaine) suivie de la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ième} classe à temps non complet (31,06 heures annualisées/semaine) ;

3. La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (33,52 heures annualisées /semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (34 heures annualisées/semaine) ;
4. La suppression d'un emploi vacant d'adjoint technique à temps non complet (17 heures/semaine) ;

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire refait le point sur les travaux de l'Eglise, de l'entrée de village route de Saint Paul/les 4 chemins (sécurisation) et du parking pour la Mairie et la salle Jean-Pierre LOVISA, travaux qui vont largement « occuper » le dernier trimestre de l'année.
2. Il rappelle également les chantiers plus « modestes » en cours (rénovation du sol de l'appartement de l'aile sud de l'école, divers travaux au sein de l'école etc...), et l'avancée du projet de « cheminement doux » entre l'école et l'abri des lacs (demande en cours pour rétrécir la largeur de la route et chiffrer le terrassement et la barrière en bois tout du long).
3. Le point est également fait sur la révision du PLU ; prochaine rencontre de notre architecte conseil le 27/08 puis réunion commission urbanisme le 30/09 à 8 heures.
4. Enfin, Monsieur le Maire évoque les contacts en cours sur le futur statut du camping (prochaine rencontre avec le bureau de la CCY) ; sur le BAR TABAC ; sur la participation de la commune pour la viabilisation d'un terrain à Monthoux ; la régularisation de la vitesse à CHAMPROND etc.....
5. **Prochaines manifestations sur notre commune :**
 - Réunion du 27/08 à 18 heures pour la préparation de la commémoration de l'armistice de 1918.
 - Inauguration le 7/09 à 18h30 du panneau mural « GRAFF » au fronton sud de l'école.
 - Accueil les 14/15/09 à proximité de la base de loisirs du « 29^{ième} Raid OTIS » manifestation privée qui réunira près de 800 personnes pour diverses épreuves sportives et soirée festive sous chapiteau : merci aux Chevelands de faire preuve de tolérance pour cette découverte de notre belle commune.
 - Rencontre avec Madame Marie-Claire BARBIER, conseillère Départementale qui viendra exposer l'activité du Département lors d'un prochain Conseil municipal.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les vendredi 14/09, 12/10, 16/11 et 21/12, toujours à 20h30 ;

La séance est levée à 23h00.

